

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS420/7
18 juin 2012

(12-3209)

ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING VISANT LES PRODUITS PLATS EN ACIER AU CARBONE RÉSISTANT À LA CORROSION EN PROVENANCE DE CORÉE

Suspension de la procédure du Groupe spécial

Note du Secrétariat

Le 22 février 2012, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial chargé d'examiner l'affaire *États-Unis – Mesures antidumping visant les produits plats en acier au carbone résistant à la corrosion en provenance de Corée*.

Le 12 juin 2012, avant la composition du Groupe spécial, la Corée a demandé que les travaux de ce dernier soient suspendus conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, jusqu'à nouvel ordre.
